



Municipalité des Cèdres

Offre d'emploi JOURNALIER PERMANENT

Vous aimez le travail manuel et le travail à l'extérieur ? Vous êtes reconnu pour votre fiabilité, votre autonomie et votre sens de l'organisation ? Vous cherchez un emploi concret et varié au sein d'une équipe dynamique ?

Sous la supervision du contremaître des travaux publics, le journalier ou la journalière devra :

- Participer à l'entretien des infrastructures municipales : aqueduc, égouts, voirie et signalisation ;
- Effectuer divers travaux manuels liés à l'entretien et à l'amélioration du territoire ;
- Réaliser les travaux saisonniers, notamment le déneigement en hiver et l'entretien des parcs et espaces verts en été ;
- Opérer de l'équipement léger et assister les opérateurs de machinerie ;
- Veiller à l'entretien de base des outils et des équipements utilisés ;
- Appliquer les normes de santé et sécurité au travail en tout temps.

Exigences

- Expérience en travaux manuels, en voirie ou en environnement municipal (un atout) ;
- Capacité à effectuer un travail physique soutenu, à l'extérieur et dans diverses conditions climatiques ;
- Permis de conduire valide (classe 3, un atout) ;
- Certificat de sécurité sur les chantiers de construction (un atout) ;
- Sens des responsabilités, autonomie, ponctualité et esprit d'équipe



Municipalité des Cèdres

Conditions de travail :

- **Salaire** : Selon la convention collective des employés de la voirie en vigueur
- **Horaire** :
 - **Hiver** : 40 h/semaine (jour et soir)
 - **Été** : 36 h/semaine (jour et fin de semaine)

Toute personne intéressée doit acheminer son curriculum vitae avec la mention « Votre nom_ journalier » à l'adresse courriel suivante : rh@ville.lescedres.qc.ca.

Nous remercions tous les candidats(es) pour leur intérêt et seules les candidatures retenues seront contactées. Le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte